



## 16<sup>e</sup> rencontre du réseau Muséfrem (Arras, jeudi 22 octobre 2026)

### APPEL À COMMUNICATIONS

#### Apprendre (par) le chant : les enfants de chœur en France au XVIII<sup>e</sup> siècle

Depuis les origines de l'Église en Occident, des *pueri chori* ont chanté pour embellir le culte de leurs voix. En contrepartie, ils recevaient, au sein d'une maîtrise ou psallete, une éducation à la fois musicale et intellectuelle qui leur ouvrait les portes d'une carrière ecclésiastique. Progressivement, les débouchés se sont élargis aux professions intellectuelles et musicales, y compris dans le monde profane.

À l'époque moderne, malgré le développement des petites écoles et des collèges qui élargissent l'accès à l'écriture, à la lecture et au latin, les maîtrises demeurent les seules structures d'enseignement du chant et de la musique (outre les maîtres particuliers). Tous les compositeurs ou presque ont été enfants de chœur et ont reçu dans ce contexte favorable plus que les rudiments de la pratique et de la théorie musicales. Dans les maîtrises, on enseigne en effet le chant, la pratique d'un instrument (à clavier, à corde ou à vent) et même la composition, pour les garçons les plus prometteurs. Les maîtrises sont donc les creusets de tout un patrimoine musical en partie conservé et qui est progressivement remis en lumière.

Les enfants de chœur ont certes déjà donné lieu à nombre d'études, depuis le colloque du Puy-en-Velay (25-27 octobre 2001), à l'origine de la base Muséfrem<sup>1</sup>. Les enfants de chœur y étaient abordés, à travers des études de cas (Clermont, Cambrai ou Paris), parfois au sein d'approches plus globales des corps de musique. La thèse de Bastien Mailhot<sup>2</sup> a marqué un jalon important dans la connaissance de ces musiciens en herbe.

L'avancée de la base Muséfrem (dont la partie publique présente déjà près de 10 000 biographies de musiciens) permet désormais de mener des études plus vastes, qui prennent en compte tout un ensemble de maîtrises, à l'échelle régionale, voire nationale. On peut dresser un tableau de la place des enfants de chœur dans la France du siècle des Lumières.

Plusieurs approches sont envisagées :

- Les psallettes constituent, sous l'Ancien Régime, le principal lieu de formation musicale, du moins pour les garçons. Elles permettent à des jeunes garçons issus de milieux très divers de quitter (à un âge parfois très précoce) l'univers familial pour accéder à d'autres mondes : campagnards devenant citadins, fils d'artisans devenant musiciens, ecclésiastiques ou employés d'administration. Quelles sont les origines sociales des enfants de chœur ? Combien sont enfants de musiciens ? Dans quelle proportion les enfants de chœur continuent-ils à leur sortie de la maîtrise à exercer une profession musicale ? Combien se tournent vers la musique profane ? Cette formation permet-elle à certains de connaître une ascension sociale, hors du monde de la musique ? La question du mode de recrutement se pose également : par concours (et dans ce cas, selon quelles modalités), sur proposition du maître ou avec la protection d'une personnalité extérieure au chapitre. À l'autre extrémité du temps de présence à la psallete, les renvois questionnent : nombre de garçons sont en effet congédiés avant le terme normal, est-ce par manque de voix ou de capacité musicale, pour des raisons de comportement ou de santé ? Quelle que soit la raison, l'enfant « sortant des aubes » part généralement lesté d'un pécule, dont on peut étudier l'importance.

<sup>1</sup> Bernard Dompnier (dir.), *Maîtrises et chapelles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2003.

<sup>2</sup> *Les enfants de chœur des églises du centre de la France. Les institutions capitulaires d'éducation et leurs élèves aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2018.

- Les enfants de chœurs sont le plus souvent logés en communauté à la maîtrise (dans quelles conditions matérielles, avec quel encadrement : certains règlements interdisent l'entrée de la maison de la maîtrise aux femmes, y compris une servante), mais certains demeurent chez leurs parents ? Le choix de l'une ou l'autre solution pèse assurément sur le recrutement, l'externat entraînant nécessairement de se limiter à la ville qui accueille l'église. Quelle est l'aire de recrutement d'une psalette ? S'agissant de jeunes enfants, un recrutement local paraît logique. On rencontre toutefois quelques enfants qui ont couvert des distances respectables, parfois très inattendues, comme ce petit Pierre Marie Huet, fils d'un musicien du roi, pourtant reçu à six ans dans la maîtrise de Nantes.  
Enfin, des règlements régissent le quotidien des maîtrises, qu'il faudrait compiler et comparer. Le comportement des enfants de chœur n'est en effet pas toujours irréprochable : rébellions, chahuts, fugues... ces questions de discipline permettent d'ouvrir sur le rôle des maîtres des enfants de chœur (et les relations, parfois empreintes de violence, entre maître et maîtrisiens), voire du « grand enfant de chœur ». Elles incitent également à étudier la participation licite ou illicite des enfants de chœur à des activités musicales en dehors de leur église : festivités particulières, concerts publics ou privés. Si les interdictions semblent dominer, du fait d'exemples connus (André Campra), l'étude des académies de concert menée par le projet AcadéC a mis au jour des pratiques de participation régulière et encadrée du personnel des maîtrises capitulaires (dont les enfants) à ces concerts.
- Dans certaines églises, les enfants de chœur doivent aussi participer au service de l'autel. La répartition des tâches n'est pas toujours claire : tandis qu'en certains lieux, deux groupes de garçons semblent intervenir (ceux qui chantent et ceux qui servent l'autel), ailleurs un seul groupe se charge de ces deux fonctions (par roulement, selon l'âge des enfants, selon leurs capacités vocales ?) et, dans quelques églises, on se demande s'ils ne se cantonnent pas à servir la messe. Cela amène une autre question : il existe certainement des églises sans enfants de chœur (du moins pour lesquelles cette catégorie n'apparaît pas) ou, au contraire, des églises où les enfants constituent l'unique groupe choral, sans d'autres adultes que les chanoines. Cette situation peut s'expliquer par l'existence d'interventions chantées à des moments particuliers de l'année liturgique ou de l'office, réservées aux enfants de chœur. Cette pratique est-elle encore vivace ? Surtout, reste-t-il des témoignages de ces pratiques musicales particulières (sources musicales, évocations dans des règlements, des cérémoniaux ou des mémoires) ?
- Enfin, les activités de formation méritent une étude approfondie : apprentissage du chant en premier lieu, mais aussi d'un instrument (lequel ?), copie de musique (à Carpentras des signatures d'enfants émaillent les parties qu'ils ont recopiées ou chantées, de même que, à la BnF, les parties séparées des motets composés par Giroust pour la Chapelle du roi), apprentissage de la composition. Les mentions des registres de délibérations capitulaires et de la presse permettent de repérer les compositions d'enfants de chœur qui sont jouées dans les églises françaises : quel genre de pièce ? à quelle occasion ? Y a-t-il des tensions autour de cette pratique (des chanoines mécontents que le maître n'ait pas composé lui-même, par exemple) ? Reste-t-il des exemples de ces compositions précoces ?  
On peut y ajouter des éléments sur la formation générale des enfants de chœur, puisqu'un bon nombre d'entre eux ne deviennent pas musiciens professionnels, mais continuent parfois leurs études (certains chapitres réservent des bourses universitaires à leurs enfants les plus méritants) pour faire une carrière ecclésiastique ou en tant que commis dans telle ou telle administration.

Il est certain que toutes ces pistes ne pourront être explorées, mais il s'agit d'une étape importante, susceptible de donner lieu à des développements ultérieurs, s'ouvrant également à des mises en perspectives internationales.

Comptant sur votre concours pour une rencontre que l'on espère aussi riche que les précédentes.

*Youri Carbonnier, Julien Charbey, Achille Davy-Rigaux, Bernard Dompnier, Stéphane Gomis*

Les propositions de communication (titre et court résumé) doivent être adressées **avant le 30 juin 2026** à Youri Carbonnier ([youri.carbonnier@univ-artois.fr](mailto:youri.carbonnier@univ-artois.fr))